

<p>DOSSIER D'ORIENTATION</p> <p>FIN DE 6^{ème}</p> <p>Année scolaire 2012 - 2013</p>	<p>CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT</p> <p>COLLEGE PRIVE</p> <p>EUGENE DE MAZENOD</p> <p>Route d'Allauch</p> <p>13011 MARSEILLE</p> <p>RNE : 0131385K</p>
--	---

NOM et PRÉNOM de l'élève : Sexe : F G

Nom du représentant légal : Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse :

Code Postal : |_|_|_|_|_|_| Ville :

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Classe actuelle : Actuel redoublant de 6^{ème} oui non

NOTE AUX FAMILLES

La demande de la famille porte sur le passage en 5^{ème} ou le redoublement de la 6^{ème}
Le choix des options de 5^{ème} (option latin facultative) appartient à la famille.

I - DEMANDE DE L'ÉLÈVE ET DE LA FAMILLE (à retourner au professeur principal)

pour le :

5^{ème} : OUI NON

Le **redoublement** de la 6^{ème} est de droit, mais doit rester exceptionnel.
Le **choix des options** de 5^{ème} appartient à la famille (option Latin facultative) *

Date et signature des parents ou du représentant légal de l'élève :

* **IMPORTANT** : au collège Eugène de Mazenod
tous les élèves de 5^{ème} suivent une initiation au Latin.
Le choix d'entrée dans l'option s'effectue fin de 5^{ème}

Nom :

Prénom :

Année 2012-2013

II - PROPOSITIONS DU CONSEIL DE CLASSE5^{ème} : OUI NON **Avis complémentaire :**

- Si la proposition du conseil de classe est conforme à votre demande, elle devient décision d'orientation.
- Si la proposition du conseil de classe est en désaccord avec votre demande, vous devez rencontrer le Chef d'établissement ou son représentant. En conséquence, vous serez reçu le.....à.....

Cachet de l'établissement

Date et signature du Chef d'établissement ou de son représentant

Vu et pris connaissance le :

Signature(s) des parents ou du représentant légal de l'élève :

III - DÉCISION D'ORIENTATION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT après entretien avec les familles en cas de désaccord5^{ème} : OUI NON **Motif (en cas de désaccord) :**

Cachet de l'établissement

Date et signature du Chef d'établissement

IV - RÉPONSE DE LA FAMILLE à retourner au professeur principal pour le :

Vous disposez d'un délai de 3 jours ouvrables à partir de la date de réception pour faire appel. Passé ce délai et faute de réponse, la décision du chef d'établissement sera définitive.

 J'ACCEPTÉ LA DÉCISION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT **JE REFUSE LA DÉCISION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT**et je demande l'arbitrage de la **COMMISSION D'APPEL pour le passage en 5^{ème}**

Vous pouvez préciser les raisons du désaccord dans une lettre adressée au président de la commission.

JE DÉSIRES ÊTRE ENTENDU PAR LA COMMISSION D'APPEL OUI NON

La date, le lieu et l'heure sont indiqués par le chef d'établissement.

La **COMMISSION D'APPEL** examine à nouveau le dossier et arrête une **décision définitive**.

Date et signature des parents ou du représentant légal de l'élève

- DÉCISION DE LA COMMISSION D'APPELLa **COMMISSION D'APPEL** examine à nouveau le dossier et arrête une **décision d'orientation définitive**. Passage en 5^{ème} : Refus - Motif :

Cachet de l'établissement

Date et signature du Président de la commission d'appel